

Nouvelles *de la Pêche*

E-bulletin d'informations et d'analyses du secteur de la pêche et de l'aquaculture



Institution du mois : ANAM - l'Agence nationale des Affaires maritimes

Métier du Mois : Responsable qualité en industries de pêche

Projet du Mois : SERPAA

(Société d'Exploitation des Ressources de la Pêche de l'Aquaculture et de l'Agriculture)

Règlementation : C'est quoi la pêche INN?



CENTRE NATIONAL DE FORMATION DES TECHNICIENS DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE



Dakar sénégal km10.5
Boulevard de la commune
+221 33 834 05 46 | contact@cnftpa.sn
www.cnftpa.sn



«... Promouvoir un partage d'informations viables et utiles à destination des acteurs du monde de la pêche et de l'aquaculture...»

Je salue cette belle initiative issue du partenariat entre le **CNFTP** et **Feed the Future Sénégal Dekkal Geej**.

Nouvelles de la pêche s'inscrit dans notre vision de promouvoir un partage d'informations viables et utiles à destination des acteurs du monde de la pêche et de l'aquaculture. **Il répond à une volonté de vulgarisation des activités d'un secteur dont les priorités sont liées à la gestion durable des ressources halieutiques et la restauration des habitats marins, au développement accéléré d'une aquaculture compétitive, à la promotion de la pêche continentale et la valorisation accrue des produits halieutiques et aquacoles.**

Les contributions et informations sur ces questions vitales pour l'avenir de notre économie sont vivement attendues.

Plein succès à Nouvelles de la pêche!

Monsieur Alioune NDOYE,
Ministre des pêches et de l'économie maritime

Acteurs de la Pêche, Bienvenue à votre e-bulletin !



Nouvelles de la Pêche est un bulletin d'informations électronique du Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture (CNFTPA). Réalisé en partenariat avec le projet Feed the Future Sénégal Dekkal Geej, il partage des informations nationales et internationales en faveur d'une pêche durable.

Nouvelles de la Pêche est un condensé d'informations et d'idées sur la pêche tirées de l'actualité et d'articles scientifiques et journalistiques. Il permet une meilleure connaissance de l'environnement de la pêche à travers la présentation des organismes étatiques et non étatiques du secteur de la pêche du Sénégal. Enfin, il partage les différentes opportunités offertes par le secteur, notamment les opportunités d'emplois.

L'édition du mois de Juillet porte sur les effets du COVID 19 dans le secteur de la pêche et les stratégies développées par les acteurs pour y faire face. Nous espérons vivement que ce bulletin vous sera utile. Chers lecteurs, ce bulletin est le vôtre! Il sera constamment amélioré et enrichi par vos Feedback, vos suggestions d'articles et partage événements et d'opportunités d'emplois envoyés à l'adresse suivante: cnftpa@gmail.com

Monsieur Samuel FAYE,
Directeur du CNFTPA

Sommaire

03- Avant-Propos: M. Alioune NDOYE, Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime

04- Editorial: Acteurs de la Pêche, Bienvenue à votre e-bulletin !

06- Institution: ANAM, Agence Nationale des Affaires Maritimes

08- Métier du Mois: Responsable Qualité En Industries De Pêche

10- Projet du Mois: SERPAA (Société d'Exploitation des Ressources de la Pêche de l'Aquaculture et de l'Agriculture)

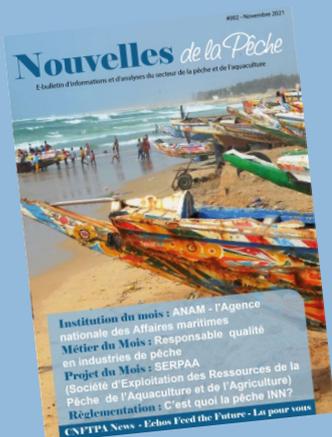
13- Echos Feed the Future: Feed the Future Sénégal Projet d'Appui aux Réformes et aux Politiques Agricoles appuie, le Ministère de l'élevage et des productions animales dans l'élaboration de la Lettre de Politique sectorielle de Développement de l'élevage (LPDE) 2022 - 2026

16- CNFTPA News

20- Règlementation: C'est quoi la Pêche INN ?

24- Lu pour vous: Journée mondiale de la pêche: Les acteurs Sénégalais sensibilisés sur le projet Bycatch

26- Lu pour vous: Renforcement de la sécurité en mer: La Caps veut sensibiliser les pêcheurs



crédit photo : ipar.sn

Nouvelles de la Pêche

E-bulletin d'informations et d'analyses du secteur de la pêche et de l'aquaculture

Edité par le CNFTPA - centre national de formation des techniciens de la pêche et de l'aquaculture

Contactez-nous au : cnftpathiaroye@gmail.com

Partenaire de réalisation : Maritimafrica

Avertissement : Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et non celles de la CNFTPA ou de toute partie associée à cette activité.



Agence nationale des Affaires maritimes

Créée par décret n° 2009-583 du 18 juin 2009, l'Agence nationale des Affaires maritimes (ANAM) est placée sous la tutelle technique du Ministre chargé de la Marine marchande et la tutelle financière du Ministre chargé des Finances. L'ANAM est dotée d'une autonomie de gestion et est investie d'une mission de service public.

Autorité maritime déléguée, l'ANAM est chargée de la mise en œuvre de la politique de l'Etat sénégalais en matière de Marine marchande ainsi que de l'application des Conventions internationales, Codes et réglementations maritimes en vigueur au Sénégal.

Elle est également, conformément au décret n° 2015-91 du 21 janvier 2015, l'Autorité nationale de Sûreté portuaire (ANSP), chargée de la mise en œuvre du Code international de Sûreté des navires et des installations portuaires (Code ISPS).

MISSIONS DE L'ANAM

Les missions de l'ANAM consacrées par le décret n° 2009-583 du 18 juin 2009 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence (Article 3), reprenant les dispositions pertinentes de la Loi portant Code de la Marine marchande et des Conventions maritimes internationales sont :

- ***l'administration des navires***: suivi de l'immatriculation des navires et des embarcations pontées et non pontées de pêche, de commerce, de plaisance et de servitude ; inspections et sécurité desdits navires et embarcations non pontées au plan technique ; autorisations et suivi de la construction des navires ; suivi de l'acquisition, de l'exploitation et de l'entretien des navires de transport appartenant à l'Etat et destinés au transport intérieur ; recherche, constatation et instruction des infractions ;

- ***l'administration des gens de mer:*** organisation de l'activité professionnelle ; gestion de la matricule des gens de mer ; régime de protection sociale ; successions maritimes ; inspection du travail maritime ; règlement des conflits du travail maritime ; contrôles de la qualification des marins ; inspection de la formation maritime ; recherche, constatation et instruction des infractions ;

- ***la participation à la police de la navigation maritime et fluviale:*** contrôles à quai ou en mer, dans les fleuves et rivières du respect par les navires et embarcations non pontées de commerce, de pêche, de plaisance et de servitude des obligations administratives et techniques ainsi que des prescriptions en matière de navigation et de circulation maritime et fluviales ; enquêtes maritimes en cas d'évènements de mer ou de délits relevant du Code de la Marine marchande ; navigabilité des fleuves et rivières ;

- ***la participation à la police de la pollution marine:*** prévention contre la pollution du milieu marin du fait des rejets par les navires d'hydrocarbures

et de substances nocives, des rejets dus aux opérations d'exploration ou d'exploitation du fond de la mer ou de son sous-sol, immersions de déchets toxiques, incinérations et rejets d'origine tellurique ;

- ***la participation à la police du domaine public maritime:*** avis technique préalable lors de l'instruction des dossiers de concession du domaine public maritime ; participation à la surveillance des occupations du domaine public maritime ; constats administratifs des anomalies constatées relatives aux installations non déclarées, appontements privés, occupations abusives par les complexes touristiques, soit par défaut de concession, soit par non-respect des clauses ; constats des obstacles temporaires mis en place par des utilisateurs ; suivi des suites réservées aux mesures prises en matière d'enlèvements ou de démolitions ;

- ***la surveillance de la circulation des navires et embarcations non pontées en mer et dans les voies navigables:*** contrôles des entrées et sorties des pétroliers et autres transporteurs de

produits dangereux dans les eaux sous juridiction sénégalaise ; gestion des incidents et accidents survenus impliquant des pétroliers et transporteurs de produits dangereux ;

- ***le développement des ports dits secondaires ;***

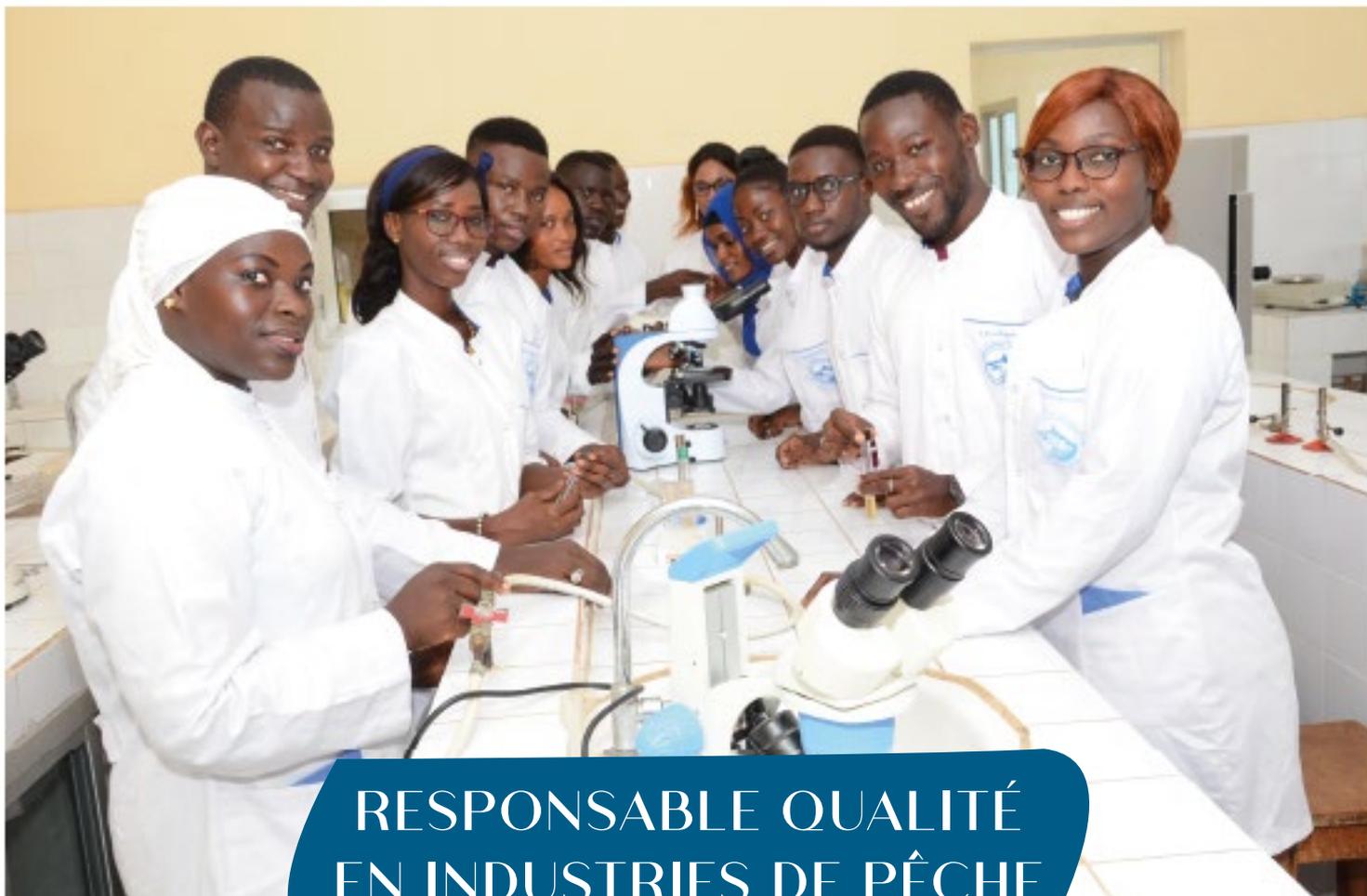
- ***la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et l'évaluation des dispositifs de sécurité et sûreté maritimes et portuaires ;***

- ***la constatation des infractions relatives aux actes illicites commis contre la sécurité et la sûreté de la navigation maritimes et portuaires ;***

- ***l'élaboration et le contrôle de l'application des normes de sécurité et de police portuaires ;***

- ***la recherche, la constatation et l'instruction des infractions en matière de polices de la navigation maritime, de la pollution marine, du domaine public maritime, de la circulation en mer, d'administration des gens de mer et des navires.***

Source : <https://www.anam.gouv.sn/node/24>



RESPONSABLE QUALITÉ EN INDUSTRIES DE PÊCHE

DESCRIPTION

Le responsable qualité en industrie de la pêche contribue à l'élaboration de la politique qualité de l'entreprise et supervise sa mise en oeuvre en veillant à la conformité des produits aux exigences internes et externes de la qualité (normes, exigences légales, attentes des clients...).

A cette fin, il conçoit et utilise des méthodes et outils de suivi et de contrôle pour le maintien et l'évolution de la qualité sur toute la chaîne de fabrication.

MISSIONS PRINCIPALES

- Contribuer à l'élaboration de la politique qualité de l'entreprise
- Assurer le Management qualité de l'entreprise
- Procéder au contrôle de l'organisation et du fonctionnement du système qualité en conformité avec les normes et schéma définis par l'entreprise
- Conduire une démarche qualité auprès de la clientèle

- Analyser et exploiter les informations sur la qualité des produits auprès des clients et des services commerciaux

- Optimiser les outils et les méthodes permettant d'augmenter la qualité

- Mettre à jour le dispositif qualité de l'entreprise

COMPÉTENCES REQUISES

- Connaissance des procédés de fabrication

Métier du mois

- Microbiologie, chimie, biochimie et bactériologie alimentaire
- Informatique et notamment outils de base de données et tableurs
- Principes de la certification
- Réglementation liée à la qualité agroalimentaire
- Matières premières objet de transformation
- Langue étrangère (anglais notamment)
- Maîtriser des outils d'analyse statistique



- Appliquer les techniques de contrôle de l'entreprise
- Assurer un management transversal
- Avoir une très bonne aptitude rédactionnelle
- Optimiser le système qualité en fonction des contraintes de faisabilité de l'entreprise
- Prévenir les dysfonctionnements d'un dispositif qualité
- Détecter les défaillances et les altérations pouvant affecter les produits

source : vcc.careercenter.ma



Plus de
50 ans
d'expertise,
au service de la
formation des
techniciens de la
pêche et de
l'aquaculture

SERPAA (Société d'Exploitation des Ressources de la Pêche de l'Aquaculture et de l'Agriculture)



La SERPAA est un projet initié par de jeunes sénégalais évoluant dans la production maraîchère, la vente de produits de la pêche, de l'aquaculture et la transformation artisanale. Elle est basée à Ngoye, commune qui se trouve dans le département de Bambey.

Lancée il y a peu de temps, cette jeune équipe dynamique a attiré notre attention, car elle a déjà réussi le tour de force de capaciter les femmes de la commune citée du clarias (poisson chat) en « Guedj ».

Projet du mois

Besoin de l'équipe pour améliorer l'exécution du projet: Logements sociaux pour le personnel, Locaux de conservation des produits, Salle de Production, Accompagnement financier pour soulager certaines dépenses.

Financement: Apports personnels, Apports de la Mairie de Ngoye, La DER Attendue.

Partenaires stratégiques: Mairie de Ngoye, les organisations communautaires de bases, la Radio communautaire, l'Agence nationale de l'Aquaculture.

Partenaire de mise en œuvre: Mairie de Ngoye

Les membres de l'équipe du projet et profil:

Bassirou SARR, Technicien Supérieur des pêches, chef du projet ;

Pape SARR, Forestier, Technicien Supérieur des pêches et chargé de l'exploitation maraichère ;

Ousmane THIONGANE, Technicien Supérieur des pêches, responsable Pole communication de la SERPAA ;

Mame Mayta BABOU, Technicienne Supérieure des pêches de formation au CNFTPA, chargée du mareyage de la SERPAA ;

Téning SENE, Technicienne Supérieure des pêches de formation au CNFTPA, chargée de la comptabilité de la SERPAA ;

Ousmane SENE, Agent Technique des pêches, chargé des exploitations piscicoles de la SERPAA.

Contacts: 77 562 48 22 - 77 032 65 92 -
77 159 80 38 - 77 522 04 94 - 77 420 77 23





DIPLÔME D'AGENT TECHNIQUE



**DURÉE DES ÉTUDES
TROIS (3) ANS
APRÈS LE BFEM.**

CONDITIONS D'ACCES

Soit par voie de concours (direct ou professionnel)

Soit par test d'entrée individuel (formule payante à 200000 FCFA pour les nationaux et 750000 FCFA pour les non nationaux)

PS : Les candidats au concours ou à la formation payante doivent être âgés de 32 ans au plus au premier janvier de l'année du concours, titulaires du Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM) ou de tout autre diplôme équivalent.

MÉTIERS :

- ④ Analyste en microbiologie et en chimie
- ④ Responsable du contrôle sanitaire des produits halieutiques
- ④ Chef de poste de contrôle de la pêche et de l'aquaculture
- ④ Chargé de l'encadrement des organisations socio-professionnelles
- ④ Chargé de la surveillance de lignes de production
- ④ Responsable de station de surveillance côtière
- ④ Technologue des produits de la pêche

Feed the Future Sénégal Projet d'Appui aux Réformes et aux Politiques Agricoles, appuie le Ministère de l'élevage et des productions animales dans l'élaboration de la Lettre de Politique sectorielle de Développement de l'élevage (LPDE) 2022 - 2026



Le jeudi 23 septembre, le Ministère de l'élevage et des productions animales (MEPA) a réuni les acteurs du secteur pour le lancement du processus d'élaboration de la Lettre de politique sectorielle de développement de l'élevage (LPDE) 2022 - 2026 appuyé par Feed the Future Sénégal Projet d'Appui aux Réformes et aux Politiques Agricoles, un projet financé par l'Agence Américaine pour le développement international (USAID).

Présidé par le Ministre de l'élevage et des productions animales, M. Aly Saleh DIOP, l'atelier a réuni plus de 90 participants, dont des hauts fonctionnaires du ministère, le directeur adjoint du bureau de la croissance économique de l'USAID, des représentants du secteur privé, de la société civile et de la presse nationale.

Cette lettre de politique, qui servira de cadre d'orientation global et de document de référence pour les activités du MEPA au cours de la période 2022 -2026, est l'un des nombreux domaines de collaboration entre le projet et le ministère résultant de l'atelier de planification, qui s'est tenu en avril 2021. Dans le cadre de cette collaboration, le projet a recruté une équipe de consultants expérimentés pour élaborer la lettre de politique et les documents de référence ultérieurs sous la supervision d'un comité de pilotage et d'un comité technique mis en place par le MEPA.

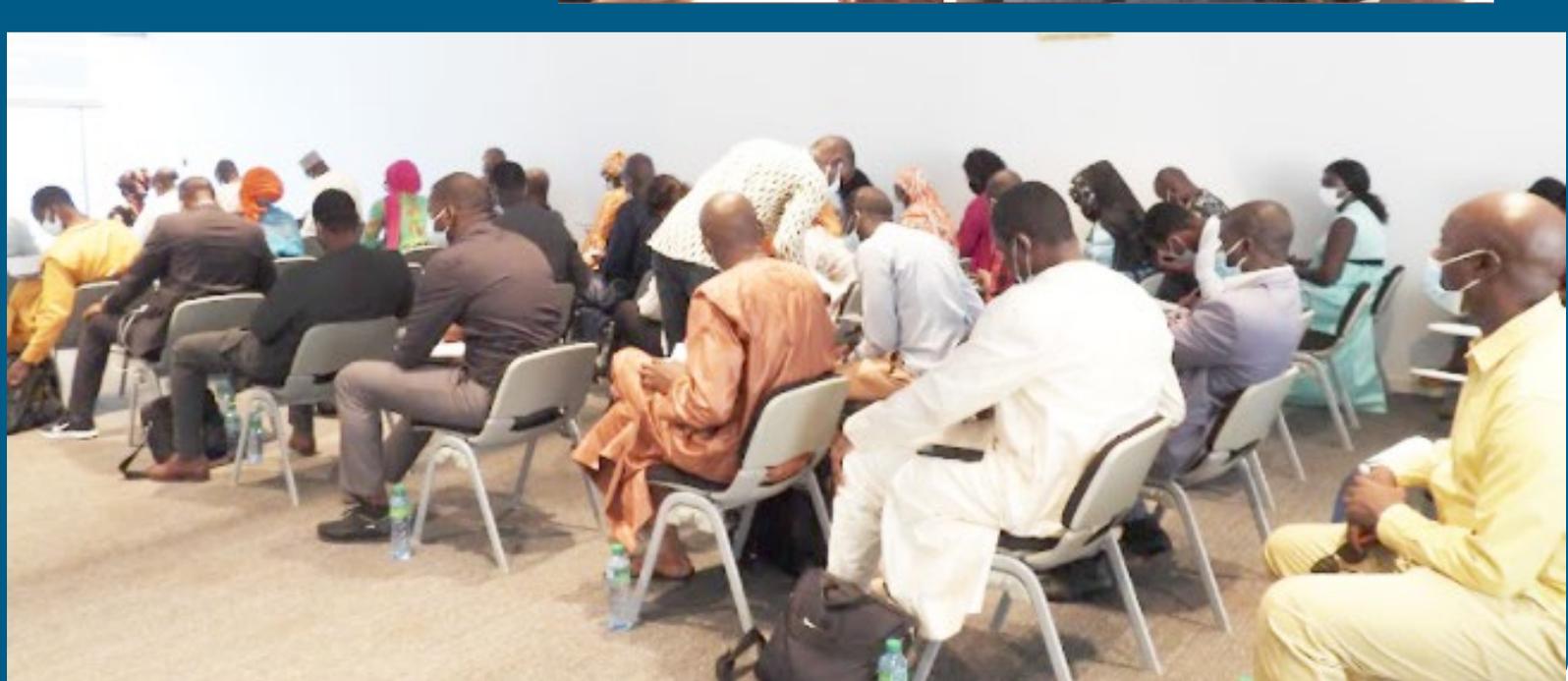
Dans son discours d'ouverture, le ministre a souligné que le processus d'élaboration et la lettre de politique sera inclusif et participatif et tiendra compte des réalités que la pandémie de COVID-19 a entraînées dans son sillage, notamment ses conséquences sur les jeunes et les femmes.

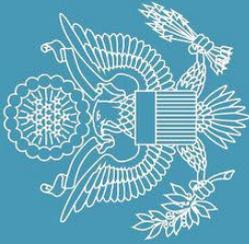
Il est à noter que la prochaine lettre de politique sectorielle (2022 - 2026) a été précédée par la lettre de politique sectorielle (2017 -2021) qui sert actuellement de document de référence pour les activités du MEPA. Selon les directives du gouvernement du Sénégal, ces lettres de politique quinquennale représentent la contribution du MEPA à la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) visant à faire du Sénégal un pays émergent à l'horizon 2035.

L'un des objectifs du projet étant de promouvoir une croissance accélérée et inclusive du secteur agricole sénégalais, le processus d'élaboration de la lettre de politique mettra particulièrement l'accent sur l'inclusion et la participation des secteurs public et privé et de la société civile et assurera des conditions favorables à l'augmentation des investissements du secteur privé.

Lors de l'atelier de lancement, les consultants ont présenté la note d'orientation méthodologique qui guidera le processus d'élaboration de la lettre de politique aux participants et ont également reçu des commentaires de la part de la représentation diversifiée des parties prenantes. Selon le calendrier des activités présenté par les consultants, il est prévu que le processus d'élaboration de la lettre de politique soit finalisé d'ici décembre 2021 et qu'elle soit approuvée et diffusée à une date choisie par le ministère.

source : www.ipar.sn





FEED THE FUTURE

The U.S. Government's Global Hunger & Food Security Initiative

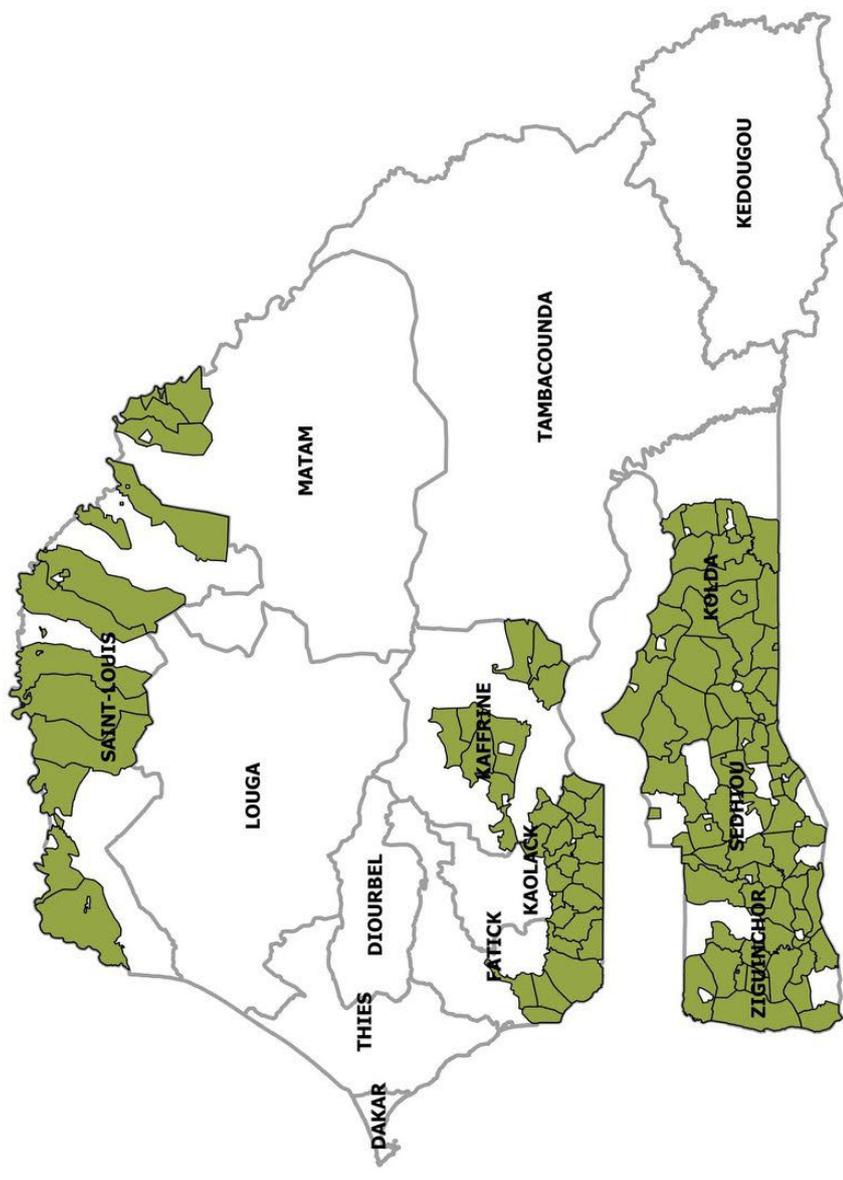
Initiative alimentaire pour l'avenir - Feed the Future Sénégal 2018-2022

Notre mission:

La réduction durable de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté dans nos zones d'intervention

Nos objectifs:

- ❖ Croissance économique inclusive et durable impulsée par l'agriculture
- ❖ Résilience accrue des populations et des systèmes
- ❖ Population bien nourrie surtout les femmes et les enfants



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



FORMATION DES ACTEURS DE LA PÊCHE DE THIAROYE EN PARTENARIAT AVEC LE 3FPT

Ce mardi 06 avril 2021 se tenait la cérémonie de remise des diplômes au profit de 37 jeunes pêcheurs, mareyeurs et femmes transformatrices. Cette session de renforcement de capacité, en gestion et productions halieutiques et en sécurité et navigation initiée par l'association des Frey de Thiaroye avec l'appui financier du 3FPT a été confiée à l'expertise technique du Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture (CNFTPA). Ladite cérémonie se tenait en présence des autorités coutumières et locales de Thiaroye et du Maire de la Commune.

Dans son propos, la représentante des nouveaux diplômés, Madame Aby GUEYE a exprimé la satisfaction des récipiendaires en rappelant que les outils partagés permettent aux acteurs d'améliorer substantiellement leur quotidien professionnel.

A sa suite, le Président du Frey de Thiaroye a rappelé le rôle joué par le Frey dans les activités communautaires de base. Il a par ailleurs, présenté le processus ayant abouti à la formation en insistant sur la disponibilité du 3FPT et la qualité de la formation du CNFTPA.

Prenant la parole, la Directrice du 3FPT, Madame Aby SEYE a présenté la mission de sa structure qui est de soutenir la formation professionnelle et technique en finançant des initiatives ayant un réel impact dans le renforcement de capacité des apprenants Elle a rappelé que les projets de formation sont destinés aux personnels des entreprises et membres des organisations professionnelles, des structures de formation et des jeunes en quête de qualification. Saluant l'initiative du Frey, Madame SEYE

s'est engagée à appuyer tout projet allant dans le sens de contribuer à l'autonomisation des acteurs de la pêche.



Dans son discours, le Directeur du CNFTPA Samuel FAYE a salué l'action du FREY adossée à nos valeurs de dialogue et de mobilisation communautaire participative. Revenant sur la mission du CNFTPA, M. Samuel FAYE a rappelé la vision du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime qui est de démocratiser la formation en ciblant directement les acteurs au-delà des techniciens et des cadres. Le CNFTPA s'est ainsi engagé à accompagner les sollicitations de formation venant des acteurs de la pêche.



source : www.cnftpa.sn

Conférence avec L'INPG sur le thème "pétrole et gaz face aux enjeux d'une économie bleue durable"



Le CNFTPA (Centre National de Formation des Techniciens de la Pêche et de l'Aquaculture) et ses partenaires l'Université Senghor à Alexandrie, l'Université Internationale de la Mer ont initié un séminaire avec l'INPG | Institut National du Pétrole et du Gaz dans le cadre du Diplôme d'Université en économie bleue à destination des cadres de la pêche et l'économie maritime.

Le thème **"pétrole et gaz face aux enjeux d'une économie bleue durable"** était animé par M. Badiane, représentant du Ministère du Pétrole et de l'Énergie, Mme Damas et Mme Mbodj de L'INPG, M. Manar Sall, DG de PETROSEN TRADING & SERVICES et le Dr Diagne, conseiller technique n1 au Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime.

Le Directeur du CNFTPA Samuel Faye et le Président adjoint de l'UIM, Patrick Emeriau ont adressé leurs chaleureux remerciements à M. Aguibou Ba, Directeur de l'INPG et ses équipes pour l'apport pédagogique et technique et l'appui organisationnel et à M. Manar Sall, pour l'expertise partagée et les précieux conseils au staff pédagogique du Diplôme d'Université.

source : www.cnftpa.sn



DIPLÔME DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Durée des études deux (2) ans après le Baccalauréat :
Cadres intermédiaires,
ils sont chargés de :

- ✓ La gestion et de la valorisation des ressources halieutiques
- ✓ La coordination de l'encadrement à la base des opérateurs du secteur pêche.

MÉTIERS :

- ✓ Responsable d'unité aquacole;
- ✓ Directeur de production;
- ✓ Analyste en microbiologie et en chimie;
- ✓ Chargé des statistiques de pêche;
- ✓ Assistant dans les bureaux ou cabinets d'études;
- ✓ Responsable de station de surveillance côtière;
- ✓ Technologue des produits de la pêche;
- ✓ Chef de département de pêche et/ou d'aquaculture.



CONDITIONS D'ACCES

Soit par voie de concours (direct ou professionnel)

Soit par test d'entrée individuel (formule payante à 300.000 FCFA pour les nationaux et 1.000.000 FCFA pour les non nationaux)

PS : Les candidats au concours ou à la formation payante doivent être âgés de 33 ans au plus au premier janvier de l'année du concours, titulaires du baccalauréat ou de tout autre diplôme équivalent.

C'est quoi la Pêche INN ?

Pascaline Odoubourou, Fondatrice/
Rédactrice-en-chef maritimafrica.com



La pêche INN, pour « pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée », ou en langue anglaise pêche IUU pour « *Illegal, Unreported and Unregulated* », est une expression utilisée depuis plus d'une quinzaine d'années, par les organisations internationales, les administrations nationales, les médias, les Organisations Non Gouvernementale, etc. Cette expression fut employée officiellement pour la première fois en 1997, à la 16ème réunion de la CCAMLR (Convention on the Conservation of Antarctic Marine Living Resources), qui est la Commission instituée par la convention adoptée pour la gestion des ressources de pêche en Antarctique.

Le Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illícite, non déclarée et non réglementée (Plan d'action international ou PAI-INDNR), adopté par la FAO en 2001 nous donne au sein de son paragraphe 3 une définition longue et descriptive de la pêche INN où chaque terme de cette expression est défini.

Selon le paragraphe 3.1 de ce Plan, par “pêche illicite” on entend des activités de pêche :

3.1.1 effectuées par des navires nationaux ou étrangers dans les eaux placées sous la juridiction d'un État, sans l'autorisation de celui-ci, ou contrevenant à ses lois et règlements ;

3.1.2 effectuées par des navires battant pavillon d'Etats qui sont parties à une organisation régionale de gestion des pêches compétente, mais qui contreviennent aux mesures

Règlementation

de conservation et de gestion adoptées par cette organisation et ayant un caractère contraignant pour les Etats ou aux dispositions pertinentes du droit international applicable ; ou contraignant pour les Etats ou aux dispositions pertinentes du droit international applicable ; ou

3.1.3 contrevenant aux lois nationales ou aux obligations internationales, y compris celles contractées par les Etats coopérant avec une organisation régionale de gestion des pêches compétente.

Selon le paragraphe 3.2 du PAI-INDNR, par “pêche non déclarée” , on entend des activités de pêche :

3.2.1 qui n’ont pas été déclarées, ou l’ont été de façon fallacieuse, à l’autorité nationale compétente, contrevenant ainsi aux lois et règlements nationaux ; ou

3.2.2 entreprises dans la zone de compétence d’une organisation régionale de gestion des pêches compétente, qui n’ont pas

été déclarées ou l’ont été de façon fallacieuse, contrevenant ainsi aux procédures de déclaration de cette organisation.

Selon le paragraphe 3.3 du PAI-INDNR, par “pêche non réglementée”, on entend des activités de pêche :

3.3.1 qui sont menées dans la zone de compétence d’une organisation régionale de gestion des pêches compétente par des navires sans nationalité, ou par des navires battant pavillon d’un État non partie à cette organisation, ou par une entité de pêche, d’une façon non conforme ou contraire aux mesures de conservation et de gestion de cette organisation ; ou

3.3.2 qui sont menées dans des zones, ou visent des stocks pour lesquels il n’existe pas de mesures applicables de conservation ou de gestion, et d’une façon non conforme aux responsabilités de l’État en matière de conservation des ressources biologiques marines en droit international.



Règlementation

Plusieurs instruments internationaux juridiquement contraignants contiennent des dispositions s'appliquant à la pêche INN. Parmi ceux-ci, on peut citer :

– la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer signée en 1982 et entrée

en vigueur en 1994 et son accord d'application relatif à la Conservation et à la Gestion des Stocks de poissons chevauchants et des Stocks de poissons grands migrateurs (Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons signé en 1995 et entré en vigueur en décembre 2011) ;

– l'Accord de conformité de la FAO visant à favoriser le respect, par les navires de pêche en haute mer, des mesures internationales de conservation et de gestion (signé en 1993 et entré en vigueur en 2003) ;

– l'Accord de la FAO sur les Mesures du ressort de l'Etat du Port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) (signé en 2009 et entré en vigueur en 2016).

Ces instruments contraignants sont complétés par des instruments non contraignants tel que :

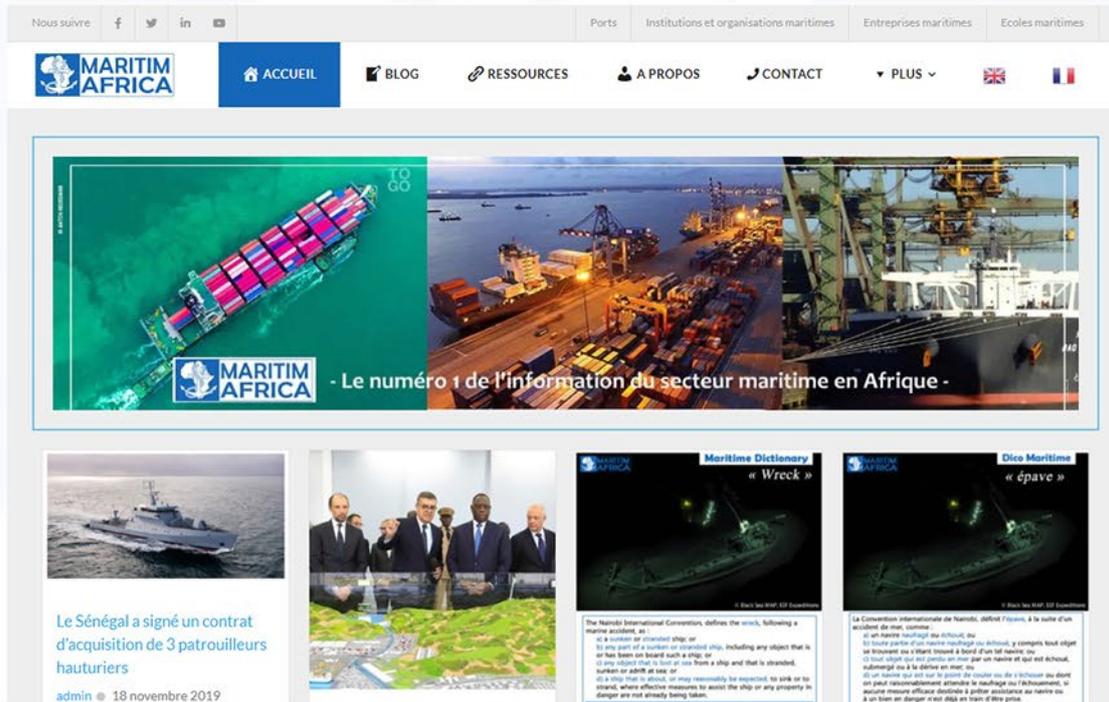
– le Code de Conduite pour une Pêche Responsable de la FAO (1995) ;

– le Plan d'Action International de la FAO (PAI) visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) (2001) ;

– et les Lignes directrices Volontaires de la FAO relative à la Performance de l'Etat du Pavillon (2013).



Reconnue comme un problème mondial, elle est présente dans tous les types de pêche et prend différentes dimensions. Elle est aussi bien pratiquée en haute mer que dans les zones relevant de la juridiction nationale et est motivée par le gain économique et est parfois associée, dans les pêcheries industrielles, au crime organisé. Elle profite de la faiblesse des systèmes de gestion, tire parti des administrations corrompues et exploite des régimes de gestion faibles, en particulier ceux des pays en développement manquant de capacités et de ressources pour un suivi, un contrôle et une surveillance efficaces (SCS).



www.maritimafrica.com



Focus

Actualité

features

Ecoles maritimes

Closer look

Focus

Maritime Institutions

Dossiers

Marine school

Institutions maritimes

Interviews

Dico maritime

Maritime dictionary

Interview

Number 1 source of maritime's informations in Africa

Numéro 1 de l'information du secteur maritime en Afrique

Journée mondiale de la pêche: Les acteurs Sénégalais sensibilisés sur le projet Bycatch



S'achemine-t-on vers une réduction effective des prises accidentelles de tortues marines et des oiseaux de mer au Sénégal et généralement en Afrique de l'ouest ? C'est du moins l'une des missions principales de BirdLife international qui assure la coordination du projet Bycatch avec ses partenaires.

Au lendemain de la célébration de la Journée mondiale de la pêche, le chargé du projet Bycatch à BirdLife international, Ahmed Diamé a jugé opportun de sensibiliser les acteurs de la pêche industrielle du Sénégal sur les captures accidentelles des tortues et oiseaux de mer.

«...la problématique des captures accidentelles ait connue une évolution à travers le monde, en Afrique de l'Ouest, beaucoup reste néanmoins à faire...»

Cette sensibilisation est une activité du projet Bycatch, financé par la Fondation MAVA. Le mot anglais « Bycatch » désigne les captures accidentelles d'espèces animales qui ne sont pas ciblées par les pêcheurs et sont le plus souvent rejetées à la mer. Ces captures accidentelles par les pêcheurs sont la menace la plus importante à laquelle font face plusieurs espèces d'oiseaux marins.

D'où la nécessité de sensibiliser les acteurs du secteur de la pêche industrielle. « Nous sommes ici pour sensibiliser les acteurs de la pêche industrielle sur l'importance des tortues et des oiseaux de mer. Nous les sensibilisons afin qu'ils comprennent qu'il existe des mécanismes et des moyens techniques visant à éviter ces prises accidentelles. Utiliser ces moyens à bord de leurs navires permettra de préserver ces espèces mais aussi et surtout rendre la pêche beaucoup plus durable et l'écosystème marin beaucoup plus productif », a déclaré M. Diamé.

Qui a renchéri que ces espèces jouent un rôle crucial dans l'équilibre de l'écosystème marin. A l'en croire, parmi les espèces les plus vulnérables au Bycatch, figurent les oiseaux marins. Car leur maturité sexuelle tardive et une reproduction lente les rendent vulnérables à toute augmentation de la mortalité provoquée par l'homme.

Pour sa part, Modou Vieux Mbemgue, ingénieur des pêches par ailleurs point focal du projet Bycatch au ministère des Pêches et de l'Economie maritime a souligné que la célébration de la Journée mondiale des Pêches célébrée le 21 novembre 2021 a « servi de cadre aux organisations de protection des tortues et oiseaux de mer pour rappeler l'urgence de faire évoluer les législations en faveur de ces espèces emblématiques pour la biodiversité ». Selon lui, bien que la problématique des captures accidentelles ait connue une évolution à travers le monde, en Afrique de l'Ouest, beaucoup reste néanmoins à faire.

M. Mbemgue qui reconnaît que son pays à trainé les pas dans la lutte contre les prises accidentelles des tortues et des oiseaux de mer se réjouit du fait que les acteurs sont de plus en plus informés sur ce fléau depuis 2019 avec l'arrivée du projet Bycatch et que des mesures appropriées sont en train d'être prises.

Pour l'ingénieur des pêches, l'Etat sénégalais ne lésine pas sur les moyens pour aider les acteurs de la pêche industrielle à mieux lutter contre les prises accidentelles de ces espèces. C'est pourquoi, affirme-t-il, il existe des solutions simples et efficaces pour réduire les risques.

« Les lignes de banderoles sont l'une des solutions les plus efficaces pour effaroucher les oiseaux et les maintenir à distance des zones de risque. Elles sont peu coûteuses, simples à utiliser et ne nécessitent pas de modification des engins de pêches », a-t-il conclu.



Renforcement de la sécurité en mer: La Caps veut sensibiliser les pêcheurs

La Coalition des acteurs de la pêche au Sénégal (Caps) veut sensibiliser les pêcheurs sur la sécurité en mer. Pour cela, elle a décidé d'organiser une campagne à travers les différents sites de pêche, a annoncé, El hadji Niang, le vice-président de ladite organisation, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la pêche, à Mbour, qui a été axée autour du thème : «La sécurité en mer.»

Pour marquer cette journée, les acteurs de la pêche ont organisé un panel, animé par des experts locaux, pour sensibiliser les acteurs à prendre conscience du respect de leur sécurité en mer comme le stipule la loi 2015/18 portant Code de la pêche maritime au Sénégal.

Ils veulent, à travers cette initiative, accompagner la politique de l'Etat, afin de mieux faire respecter les mesures sécuritaires en mer. La Caps va ainsi sillonner les grands sites de pêche pour amener les pêcheurs à respecter les lois sur la sécurité maritime et de leur doter de matériel de sécurité.

Auparavant, le porte-parole des acteurs de la pêche avait rappelé les conditions difficiles que leur secteur traverse. Entre autres, il cite : «Le contexte sanitaire difficile caractérisé par la pandémie du Covid-19, le départ massif des jeunes vers l'Europe, la réapparition de la maladie dite mystérieuse.» L'absence de coordination entre la pêche artisanale et la pêche industrielle préoccupe également, ces pêcheurs.

«Depuis que la pêche existe au Sénégal, il n'y a jamais eu de coordination entre la pêche industrielle et celle artisanale. Donc, le but de la Caps, c'est de fédérer les actions pour que la pêche aille de l'avant et que la pêche artisanale, qui est dépourvue de moyens, soit renforcée, afin qu'elle puisse bien exercer sa mission qui est de ravitailler le marché local et national et le bien-être familial. Car cette forme de pêche génère d'importantes ressources financières, donc un pan très important de l'économie nationale», a déclaré M Niang.

Par Alioune Badara
CISS(Correspondant) –
source: www.lequotidien.sn



WINROCK
INTERNATIONAL